

C.47.Ar.161.1.- TX.

Notice.

Il y a un an le gouvernement argentin ordonnait l'ouverture d'une enquête afin d'établir dans quelles conditions les concessions accordées à la Compania Italo Argentina de Electricidad (Italo) et à la Compania Argentina de Electricidad (CADE) à Buenos-Aires avaient été prolongées prématurément en 1936 pour une durée de 40 ans.

M. le Ministre Jenny, de concert avec le Ministre d'Espagne, s'est constamment efforcé d'éviter que le gouvernement argentin ne prenne au cours de l'enquête des mesures extrêmes lésant les intérêts suisses importants en jeu (90 % capital Italo, propriété suisse - 30 % capital CADE). Or par télégramme ci-joint la Légation vient de nous faire part de mesures très graves prises en l'absence du Président de la République et du Ministre des Affaires étrangères. Les bourses suisses ont été informées par le communiqué suivant publié par le Crédit Suisse qui l'a préalablement soumis à notre examen :

"Nach Kabelnachrichten aus Argentinien hat die von der argentinischen Regierung eingesetzte Untersuchungskommission zur Ueberprüfung der im Jahre 1936 der CADE gewährten Konzessionsverlängerung das der Sovalles Inc. und damit indirekt der Compania Hispano-Americana de Electricidad gehörende Paket Cade-Aktien unter Sequester gestellt. Obwohl diese Nachricht aus zuverlässiger Quelle stammt, kann sie nur unter Vorbehalt weitergegeben werden. Das Politische Departement hat bereits die nötigen Schritte unternommen, um die schweizerischen Interessen in dieser Angelegenheit zu wahren."

La mesure prise par le gouvernement argentin ne manquera pas de faire une forte impression en Suisse qui a toujours témoigné d'une confiance particulière pour l'Argentine comptant sur son respect des lois, de la parole donnée et des capitaux étrangers.

Le soussigné, en contact étroit avec les intéressés suisses, recueille à l'intention de la Légation les arguments les plus aptes à fonder la protestation qu'elle élèvera auprès du gouvernement argentin.

Annexe : 1 télégramme.

Berne, le 23 juin 1944.

